

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 12 DECEMBRE 2013**

**Délibération**  
n° 2013.12.292

**Zone Industrielle de  
NERSAC : vente du  
bâtiment situé 27 rue  
Ampère à la société  
HMC**

**LE DOUZE DECEMBRE DEUX MILLE TREIZE à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **06 décembre 2013**

**Secrétaire de séance** : Gérard DESAPHY

**Membres présents** :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, Nicolas BALEYNAUD, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Jacky BONNET, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Christophe CHOPINET, Françoise COUTANT, Monique DALLAIS, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DEBOEVERE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Henri GARCIA, Jean-Pierre GRAND, Janine GUINANDIE, Maurice HARDY, Robert JABOUILLE, Joël LACHAUD, Dominique LASNIER, Francis LAURENT, Bertrand MAGNANON, Véronique MAUSSET, Djillali MERIOUA, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Catherine PEREZ, Jacques PERSYN, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Zahra SEMANE, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD, Gilles VIGIER

**Ont donné pouvoir** :

Madeleine LABIE à Françoise COUTANT, Françoise LAMANT à Gérard DESAPHY, Rachid RAHMANI à Dominique LASNIER, Frédéric SARDIN à Catherine PEREZ

**Excusé(s) représenté(s)** :

Bernard CONTAMINE par Henri GARCIA, Catherine DESCHAMPS par Christophe CHOPINET, André LAMY par Monique DALLAIS

**Excusé(s)** :

Nadine GUILLET, Redwan LOUHMAI

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 DECEMBRE 2013**

**DELIBERATION  
N° 2013.12.292**

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / FONCIER -  
IMMOBILIER

Rapporteur : **Monsieur BEAUCHAUD**

**ZONE INDUSTRIELLE DE NERSAC : VENTE DU BATIMENT SITUE 27 RUE AMPERE A LA  
SOCIETE HMC**

Dans le cadre de ses actions de développement économique, le GrandAngoulême souhaite optimiser sa stratégie immobilière pour la recentrer sur des thématiques prioritaires qui sont l'accompagnement des entreprises en création et en développement, et l'offre de produits locatifs spécifiques dans une logique d'accueil d'entreprises exogènes ou de pointe.

Ainsi, le GrandAngoulême souhaite céder une partie de son patrimoine d'activités et a proposé aux locataires de bâtiments d'acquérir les sites occupés.

La société HMC, spécialisée dans la mécanique générale de précision, les travaux de découpe et d'emboutissage de pièces métalliques, emploie une quinzaine de personnes et occupe un bâtiment de 1100 m<sup>2</sup>, situé 25 rue Ampère dans la ZI de Nersac.

Dans le cadre de son développement, la société souhaite acquérir le bâtiment sis 27 rue Ampère, appartenant au GrandAngoulême, d'une surface de 1 050 m<sup>2</sup> et occupé partiellement par la société Trionique (bail commercial).

Un accord peut être conclu sur la base d'un prix de vente du bâtiment fixé à 200 000 € HT avec la conservation du locataire en place.

La valeur d'actif est de 208 994,80 € au 31 décembre 2013. La moins-value constatée serait de 8 994,80 € si la vente a lieu en 2013.

La présente vente, consentie par la communauté d'agglomération, est assujettie à la taxe sur la valeur ajoutée dans le cadre de ses activités économiques. La communauté d'agglomération se substituera volontairement à l'acquéreur et reversera aux services fiscaux une fraction de la TVA récupérée antérieurement, diminuée d'un vingtième par année civile depuis la date de l'achèvement de l'immeuble.

Pour la présente cession, le montant de la TVA à régulariser sera de 110,31 € si la vente a lieu en 2013 et sera due par le preneur au GrandAngoulême.

Le GrandAngoulême versera la TVA à la recette des Impôts Angoulême Ville – rue de la Combe à Soyaux.

Vu l'avis du service France Domaine,

Vu l'avis favorable de la commission développement économique du 14 novembre 2013,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** la vente à la société HMC – Zone Industrielle, 25 rue Ampère – 16440 Nersac, ou à toute société intervenant pour son compte dans le cadre de ce projet, du bâtiment situé 27 rue Ampère dans la ZI de Nersac, au prix de 200 110,31 € TTC, les frais associés à cette vente étant à la charge de l'acquéreur.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer les actes à venir.

**D'INSCRIRE** la recette à l'article 775 - Budget Annexe Développement Economique et de constater les opérations d'ordre nécessaires à la sortie de l'actif du patrimoine du GrandAngoulême.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>19 décembre 2013</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>19 décembre 2013</b>